



HABITAT

DES DISPOSITIFS SUR MESURE SELON VOS BESOINS

Qui contacter ? Quelles aides ?

**Vous êtes propriétaire, locataire ou membre d'une copropriété ?
Vous avez un projet ou une question sur votre logement ?**



**Le service habitat de l'Agglo Hérault Méditerranée vous oriente,
selon la nature de votre demande, vers l'interlocuteur dédié.
Vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit, en toute confidentialité,
à chaque étape de vos démarches.**

Pour les propriétaires

> Travaux d'économie d'énergie

Vous souhaitez isoler, changer votre chauffage ou vos menuiseries pour réduire vos factures ? Le guichet France Rénov' de l'Agglo vous conseille et vous présente les aides existantes.



GUICHET FRANCE RÉNOV' DE L'AGGLO

04 67 21 31 30 • guichet-renov@agglohm.net / Permanences téléphoniques tous les jours.

Accueil sur rendez-vous : jeudi matin à Pézenas ; jeudi après-midi à Agde et dans certaines communes (Bessan, Pinet, Saint-Thibéry, Montagnac, Vias)

> Autres travaux subventionnés

Avec le dispositif France Rénov', l'Agglo et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) subventionnent vos travaux de rénovation. Il s'adresse aux propriétaires et syndicats de copropriétaires dont le logement ou l'immeuble a plus de 15 ans.



> **Adaptation du logement** (monte-escalier, rampe d'accès, douche extra-plate, pièces de vie en rez-de-chaussée...) pour rester autonome chez soi, notamment en cas de perte d'autonomie liée à l'âge ou à une situation de handicap



> **Gros travaux sur un ou plusieurs logements très dégradés** (planchers, toiture, mise aux normes électriques, plomberie...)



> **Économies d'énergie sur les parties communes d'une copropriété** (isolation des murs, menuiseries, ventilation, chauffage)



> **Rénovation ou création de logements à louer à loyer abordable** (loyer conventionné), avec réduction d'impôt

> **Parties communes d'une copropriété en difficulté** (cage d'escalier, toiture, électricité, travaux imposés par un arrêté de mise en sécurité ou d'insalubrité, immeuble sous administration judiciaire) : aide Copropriété en difficulté

> **Rénovation de façade** (enduits, zingueries, ferronneries, menuiseries, devantures commerciales...) : Ma Prime FaçadeVitrine



> Un accompagnement gratuit en 5 étapes

L'Agglo a missionné l'opérateur URBANIS pour accompagner gratuitement les propriétaires dans le montage de leur dossier de subvention :



1
Prise de renseignements
sur les aides



2
Visite technique du logement



3
Préconisation d'un programme
de travaux répondant aux exigences
des financeurs, pour rendre votre
projet éligible



4
Mise en place du plan
de financement



5
Un interlocuteur unique pour le suivi
administratif, du dépôt de la demande
jusqu'au paiement des subventions

Les subventions sont calculées selon
les ressources pour les propriétaires
occupants et, pour les propriétaires
bailleurs, selon le type de travaux et
le loyer pratiqué. Elles sont versées
après les travaux.

UNE SEULE PORTE D'ENTRÉE : LA MISSION CŒUR DE VILLE À AGDE

32 rue Jean Roger, Agde • 04 67 21 31 30 • maisonhabitat@agglohm.net • Du lundi au vendredi :
8H30-12H / 14H-17H • Démarche possible en ligne sur france-renov.gouv.fr
Des permanences sur les communes de Bessan, Florensac, Montagnac, Saint-Thibéry et Pézenas



> Mise en location : le permis de louer

Vous êtes propriétaire en centre-ville d'Agde, Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint-Thibéry ou Vias et vous souhaitez louer ou relouer votre logement ? Vous devez obligatoirement déposer une demande d'autorisation préalable de mise en location (CERFA n° 15652*01, accompagné des diagnostics obligatoires) pour obtenir votre permis de louer. La démarche est gratuite.

SERVICE HABITAT DE L'AGGLO

04 99 47 48 79 • permisdelouer@agglohm.net

> Auto-réhabilitation accompagnée : les Compagnons Bâisseurs

En partenariat avec l'Agglo, l'association Compagnons Bâisseurs Occitanie accompagne les propriétaires occupants (travaux de réhabilitation) et les locataires (travaux d'entretien) en situation de mal-logement ou de précarité. Salariés et bénévoles réalisent les travaux avec la participation active de l'occupant, conseillent et prêtent des outils. La participation financière est faible (parfois moins de 10 % du prix des matériaux), payable en plusieurs fois. Au-delà des travaux, la démarche crée du lien social et aide à sortir de l'isolement.



COMPAGNONS BÂTISSEURS • 04 67 92 55 30

> Patrimoine : le label Fondation du Patrimoine

Grâce à une convention avec l'Agglo, la Fondation du Patrimoine peut attribuer son label aux propriétaires qui restaurent la toiture, la façade ou les huisseries d'un immeuble présentant un intérêt patrimonial. Le label ouvre droit à une réduction d'impôt et à une aide financière calculée sur le montant TTC des travaux labellisés. Il est soumis à l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Pour les copropriétaires des centres anciens



AGDE, BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, PÉZENAS ET SAINT-THIBÉRY

Vous êtes propriétaire dans un immeuble qui compte au moins 2 propriétaires différents ? Vous êtes copropriétaire. Les copropriétés non organisées qui souhaitent engager des travaux doivent d'abord se doter d'une organisation juridique et comptable conforme : syndic bénévole ou professionnel, règlement de copropriété, immatriculation au registre national, compte bancaire, assurance. Cette étape est indispensable pour prétendre aux aides.

Pourquoi ? Résoudre les difficultés de fonctionnement et anticiper la dégradation des parties communes. **Comment ?** Des permanences assurées par une équipe aux compétences juridiques, administratives et techniques, et un accompagnement personnalisé selon les difficultés de la copropriété.

Aides financières de l'Anah et de l'Agglo :

> jusqu'à 5 000 € + 100 € par lot pour les frais d'organisation (notaires, géomètres, impayés...) ;

> jusqu'à 35 % + 2 000 € par copropriété pour les travaux en parties communes.

Pour les locataires

> Logement en mauvais état

Humidité, manque de chauffage, pièce sans fenêtre, électricité non conforme... Informez d'abord votre propriétaire afin qu'il réalise les travaux, puis signalez la situation si nécessaire sur signal-logement.beta.gouv.fr ou auprès du [service habitat](#).

> Demande de logement social

Contactez le CCAS de votre commune ou déposez votre demande sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Besoin d'un conseil juridique ?

Bail, fiscalité, loyers, copropriété... L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 34), partenaire de l'Agglo, met à votre disposition une équipe de juristes.



GUICHET ADIL DE L'HÉRAULT

04 67 55 55 55 (taper 1) • adil34.org (rubrique contact) / Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois à la Mission Cœur de Ville d'Agde et à la Maison de la Justice de Pézenas ; Permanences également à la Maison de la Justice d'Agde. Rendez-vous sur adil34.org

Mon besoin	Mon interlocuteur	Coordonnées
Travaux d'économie d'énergie	Guichet France Renov'	04 67 21 31 30 guichet-renov@agglohm.net
Autres travaux, aides, copropriété	Mission Cœur de Ville (Agde)	04 67 21 31 30 maisonhabitat@agglohm.net
Permis de louer	Service habitat	04 99 47 48 79 permisdelouer@agglohm.net
Logement en mauvais état (locataire)	Service habitat	04 99 47 48 79
Logement social	CCAS de la commune	demande-logement-social.gouv.fr
Auto-réhabilitation	Compagnons Bâtisseurs	04 67 92 55 30
Question juridique	ADIL 34	04 67 55 55 55 (taper 1) adil34.org